

Cogito SA FS



Conditions générales « Supérieur »

Article 1

Les présentes conditions générales sont applicables à tout étudiant ainsi qu'au(x) parent(s) qui les signent également pour accord. Ils les acceptent du fait de l'inscription à Cogito. D'éventuelles conditions particulières seront prises en compte moyennant un accord préalable et écrit entre l'étudiant et Cogito. Tous nos tarifs s'entendent TTC.

Article 2

Un(e) étudiant(e) qui s'inscrit chez Cogito choisit le Coaching cours particuliers, le Séminaire de Méthodologie du travail universitaire, le Blocus assisté ou le produit indiqué lors de l'émission de la facture. Il n'est nullement tenu de participer aux différentes activités.

Article 3 - Droits

3.1. Les droits à payer se composent d'un montant fixe (frais administratifs annuels) et d'un montant variable (qui dépend du service auquel l'étudiant s'inscrit). Les frais administratifs annuels, d'un montant de 65 euros, valent pour l'année académique en cours, jusque et y compris la période de l'été, pour l'ensemble des enfants d'une même famille (au sens strict : frères, soeurs).

3.2. "Coaching cours particuliers". Différents packs.

"Coaching cours particuliers" constitue le produit « standard » des étudiants du supérieur pendant l'année. Au rythme convenu avec l'étudiant, le formateur : - supervise le travail de l'étudiant dans les matières convenues ; - établit avec l'étudiant un programme de travail précis, réaliste et régulièrement remis à jour ; - aide l'étudiant à organiser son travail durant la semaine et le week-end ; - vérifie ses connaissances de manière systématique et approfondie ; - le remet à niveau en cas de problème de compréhension et le remotive en cas de baisse de régime. Le formateur Cogito adapte son suivi à la personnalité, aux besoins et au rythme de l'étudiant, le contacte et le rencontre aussi souvent qu'il est nécessaire pour qu'il respecte son programme.

3.3. Un « Pack 10 heures » est disponible pour les besoins ponctuels, par exemple pour un suivi dans une matière ; les droits de ce pack sont de 520 euros TTC. Un « Pack 20 heures » est disponible pour les suivis plus intensifs ; les droits sont de 980 EUR TTC. Les droits du « Pack 30 heures » sont

2021-2022

de 1440 EUR TTC et les droits du « Pack 40 heures » sont de 1880 EUR TTC. Ces heures sont utilisables entre le moment de la souscription et la fin de l'année académique (31 août suivant).

3.4. La préparation à l'examen d'entrée en médecine et dentisterie, strictement individuelle, s'effectue par tranche de 15 heures. Les droits sont de 970 EUR TTC.

3.5. Séminaire de Méthodologie du travail universitaire : le coût de ce séminaire, strictement individuel, d'une durée de 2h30 à 3 heures, à distance ou dans nos bureaux (au choix) est de 250 euros TTC.

3.6. Blocus assisté. Le coût d'une semaine présentielle non résidentielle de blocus assisté de 5 jours est de 975 euros TTC.

3.7. Les droits du Bilan d'orientation sont de 250 euros TTC.

Article 4 - Paiement

Les droits (**frais administratifs annuels 65 euros + l'acompte dû en fonction du service sélectionné**) doivent être payés **à la réception de la facture** sur le compte SA COGITO n° 735-0032067-45 (IBAN BE44735003206745, BIC KREDBEBB, compte ouvert auprès de la Banque KBC, place Stéphanie, 10 - 1050 Bruxelles).

Pour tous les services, durant les premiers jours du mois qui suit les prestations, un relevé des heures prestées est envoyé, via le décompte mensuel dont question à l'article 9.

Les relevés de compte que vous recevez tous les mois, conformément à l'article 9, vous permettront de connaître de façon précise les prestations qui ont déjà été effectuées.

Les services souscrits sont prestés durant l'année scolaire ou académique en cours, sans report possible d'une année à l'autre. Aucun remboursement ne sera effectué dans l'hypothèse où l'étudiant/ses parents décident de ne pas solliciter les heures ou services auxquelles il/elle a droit.

Article 5

Les rendez-vous sont fixés de commun accord avec l'étudiant, qui veillera à les respecter. Tout retard de l'étudiant par rapport à l'heure prévue sera comptabilisé, et toute annulation la veille ou le jour-même de la séance entraîne la perte de la séance, sauf cas de force majeure. Toute annulation la veille ou le jour-même de la séance par COGITO entraîne une indemnité égale au prix de la séance annulée, sauf cas de force majeure.

Article 6

A la fin de chaque séance, le formateur Cogito fixe avec l'étudiant des objectifs précis ainsi qu'un programme de travail pour la séance suivante. L'étudiant veillera à s'y conformer. Toute séance écourtée en raison de l'absence de travail de l'étudiant est intégralement perdue et les parents de l'étudiant(e) seront informés par email ou par téléphone de la situation.

Article 7

Toute prestation effectuée pour le compte de l'étudiant est prise en compte dans le volume horaire presté (par exemple, une heure de correction d'exercices équivaut à une heure de cours individuel) au tarif du pack de Coaching cours particuliers qui a été souscrit ou à défaut, à 50 euros/heure.

Article 8 - Annulation d'un stage présentiel par l'étudiant/ ses parents

8.1 Sauf cas de force majeure (événement imprévisible et insurmontable), le client qui annule son inscription en tout ou en partie à un stagé présentiel, pour quelle que raison que ce soit, sera redevable de frais d'annulation calculés conformément à l'article 8.3, sans préjudice au droit de COGITO de postuler la réparation intégrale du dommage subi en raison de cette annulation. **En cas de force majeure**, l'étudiant/ses parents doit obligatoirement exposer le cas par email (compta@cogitobelgium.com) au plus tard 24 heures après la survenance de la force majeure et fournir les pièces justifiant le cas de force majeure.

8.2 Aucune assurance annulation n'est incluse dans le prix du blocus assisté/stage d'études.

8.3 L'annulation du(es) stage (s) entraîne le paiement des montant suivants: - pour une annulation intervenant 30 jours avant le début du stage : 25% du prix du service réservé - pour une annulation intervenant entre le 29ième et 8ième jour avant le début du stage : 50% du prix du service réservé - pour toute annulation intervenant moins de 8 jours avant le début du stage : 75% du prix du service réservé - pour une annulation le jour même ou après le début du stage, le montant total du service réservé sera facturé.

Toute annulation d'un stage devra se faire par email à l'adresse compta@cogitobelgium.com **et** par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à COGITO, chaussée d'Alseberg, 1013 à 1180 Uccle, le cachet de la poste faisant foi en ce qui concerne la date d'annulation.

L'envoi du courrier recommandé est une condition essentielle afin que l'annulation puisse être prise en considération.

Article 8 bis – Annulation d'un stage présentiel par COGITO

8 BIS. 1 Exceptionnellement, COGITO peut être contraint d'annuler un stage pour des raisons tenant à la sécurité des participants, à un nombre insuffisant d'étudiants inscrits, ou en cas de force majeure.

COGITO proposera dans la mesure du possible un stage équivalent, au même coût que l'étudiant sera libre d'accepter. L'étudiant/ le parent signataire seront informés de l'annulation et de la proposition d'un nouveau stage dans les meilleurs délais.

8 BIS. 2 En cas d'annulation du stage par COGITO pour des motifs étrangers à ceux indiqués à l'article 8 BIS. 1, l'annulation entraînera une indemnité forfaitaire de 25 % des montants déjà versés - pour une annulation intervenant entre le 29ième et 8ième jour avant le début du stage : 50% du prix du montant versé - pour toute annulation intervenant moins de 8 jours avant le début du stage : 75% du prix du montant versé - pour une annulation le jour même ou après le début du stage, 100 % du montant versé.

Article 9 - Facturation/Décompte

9.1. Les droits (frais administratifs annuels + tarif du service sélectionné) doivent être payés suivant l'émission de la facture sur le compte de COGITO figurant à l'article 4 des présentes.

A défaut de règlement du montant de la facture au comptant, le montant dû portera intérêt de plein droit, sans autre rappel ni mise en demeure préalable, au taux de 12% par an et sera majoré d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% du principal, avec un minimum de 25 euros.

Cogito sera redevable de la même indemnité forfaitaire irréductible, à défaut de fournir les services commandés par l'étudiant ou ses parents, au moment convenu, sauf cas de force majeure.

9.2. Le décompte des prestations est mensuel. Si vous avez bénéficié de prestations durant le mois en cours, vous recevrez un décompte de Cogito au début du mois suivant.

Le décompte mensuel a pour but de porter à la connaissance de l'étudiant (ou l'un de ses parents) les services qui ont été prestés durant le mois précédent ; lorsque l'avoir a été consommé, le décompte constitue une facture.

Le décompte reprend les services prestés à titre purement indicatif et ne vaut pas reconnaissance de quittance des montants de la facture (réceptionnée antérieurement) relative au Service choisi par l'étudiant (ou l'un de ses parents).

9.3. Pour des raisons environnementales, économiques et de facilité, Cogito privilégie l'envoi des factures exclusivement **par email**. Merci d'indiquer ici l'adresse email sur laquelle vous vous engagez à recevoir les factures de Cogito tout au long de la relation contractuelle et à titre définitif, sauf avis contraire :

Adresse email de réception des factures : _____

Par la présente, vous vous engagez à **relever cette adresse email au début de chaque mois**, pour prendre connaissance de la facture que Cogito vous aura envoyée. En cas de problème avec cette adresse email, vous vous engagez à contacter sans délai le service comptable de Cogito: comptabilite@cogitobelgium.com.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les factures par email, mais par la Poste, merci de merci de l'indiquer ici:

Dans ce cas, vous vous engagez à recevoir les factures à l'adresse postale renseignée ci dessous, ainsi que toute correspondance de Cogito. En cas de changement d'adresse de correspondance, vous vous engagez à prévenir sans délai le service comptable de Cogito : comptabilite@cogitobelgium.com.

Sauf contrordre, les factures de COGITO sont adressées au(x) parent(s) qui signe(nt) les présentes pour les services donnés à son (leur) enfant.

Si l'étudiant bénéficiaire est majeur, il signe également les présentes conditions générales ; dans ce cas, l'étudiant majeur et le(s) parent(s) sont solidairement et indivisiblement tenus à l'égard de COGITO.

Article 10

En cas de désaccord, les parties tenteront de concilier leurs points de vue à la lumière des présentes conditions générales; si le désaccord persiste, le juge de paix de Uccle ou les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront seuls compétents.

Si les parties décident que le juge de paix du domicile du parent signataire sera le seul compétent pour connaître du litige, indiquez le domicile du parent signataire :

L'étudiant et son/ses parent(s) responsable(s) déclarent avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales, dont ils reçoivent un exemplaire.

Fait à, le....., en deux exemplaires originaux.

Nom, adresse de facturation et signature d'au moins un parent légalement responsable (MAJUSCULES) : C'est à cette adresse (celle du parent responsable) que seront envoyées les factures si vous avez choisi cette option, ainsi que toute correspondance de Cogito.

PARENT(S) RESPONSABLE (S) :

NOM & PRENOM :

2021-2022

NUM GSM :

ADRESSE POSTALE COMPLETE :

DATE DE NAISSANCE ou NUMERO NATIONAL :

SIGNATURE :

ETUDIANT :

NOM & PRENOM :

NUM GSM :

SIGNATURE :

NOM ET SIGNATURE DU RESPONSABLE DE BUREAU COGITO :